



EDITION 2025 - VILLAGE DES SOLUTIONS DE DEMAIN

REGLEMENT DES TROPHEES DE L'ENCOURAGEMENT

Les Trophées de l'encouragement visent à mettre en lumière et à rencontrer des hommes et des femmes qui ont pour projet de créer une activité à fort impact social, sociétal, environnemental en Meurthe-et-Moselle.

Les porteurs se reconnaissent dans les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire dans ses quatre dimensions : territoriale, utilité et innovation sociale, environnementale et démocratique. Pour en savoir plus : <http://meurthe-et-moselle.fr/actions/economie-solidaire>

Qui peut candidater ?

Peuvent participer aux Trophées de l'encouragement, des porteurs de projet de **nouvelles idées d'activités, de services, de produits** (innovations technologiques, sociales ou organisationnelles) qui ont vocation à être déployées **dans un avenir proche** et être **créatrices de valeur économique et sociale** (visée entrepreneuriale).

Les thématiques doivent répondre aux **besoins des territoires** (silver économie, économie circulaire, circuits courts, services aux citoyens, éducation, habitat, etc...) et être en lien avec les politiques publiques départementales.

Ne sont pas éligibles les structures employeuses de l'ESS déjà existantes qui souhaiteraient diversifier leur activité. Celles-ci peuvent candidater pour exposer au Village des Solutions de Demain.

Quel est l'intérêt de candidater ?

Les porteurs de projet sélectionnés pourront présenter les produits et services imaginés pour recueillir avis et conseils et se faire connaître.

Ils seront impérativement présents ou représentés durant toute la durée de la manifestation « Le Village Des Solutions de Demain » **les 7 et 8 novembre 2025**. Cet évènement se tiendra dans les locaux du Département de Meurthe-et-Moselle à Nancy et sera ouvert aux professionnels et au grand public.

Echanges avec le public et visualisation

Les projets pourront être présentés sous différentes formes : prototype, maquette, flyer, affiche, diaporama, vidéo, dégustation, etc... Dans tous les cas, ils devront tenir dans l'espace qui sera alloué au porteur de projet.

Présenter une solution, c'est donner à l'idée une première forme tangible et concrète. Ces visualisations aideront à préfigurer le fonctionnement de la solution en situation réelle. Le porteur pourra proposer aux futurs usagers une première expérience du service, du produit. Le public pourra ainsi proposer des pistes d'amélioration et, s'il le souhaite, rester en contact pour suivre l'évolution du projet.

Les produits et services ne pourront pas être vendus sur place.



Délais de dépôt de candidature

Le candidat devra dûment compléter le formulaire en ligne, du 15 avril au 15 juillet 2025 minuit.

Sélection des dossiers

Les dossiers seront sélectionnés par un comité composé notamment des Chargés Territoriaux d'Economie Solidaire (CTES), d'un représentant de la direction du développement du Conseil départemental et de membres du comité technique partenarial « Le Village Des Solutions de Demain ».

Critères de sélection

- Le porteur de projet doit développer son projet en Meurthe-et-Moselle
- Il doit respecter les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire
- La nature du projet doit être innovante (produit, procédé, organisation, marketing...) et / ou s'inscrire dans une dynamique de transitions (écologique, sociétale, digitale...)
- Le projet doit être en émergence (pas juste au stade de l'idée), en cours de validation, en phase de tests
- Il ne doit pas avoir généré de chiffres d'affaires significatif et régulier au moment du dépôt du dossier

Si le nombre de candidats répondant aux critères d'éligibilité dépasse la capacité d'accueil, alors les critères de sélection suivants s'appliqueront :

- La diversité des projets
- Le niveau d'engagement dans les dimensions de l'ESS
- La répartition géographique des projets

Vote du Public

Le public présent à l'événement « Le Village Des Solutions de Demain » sera invité à voter pour son coup de cœur. Le vote concernera exclusivement les candidats présents durant toute la durée de la manifestation.

Récompenses

Le lauréat ayant obtenu le plus de voix recevra « le Trophée de l'encouragement » à l'issue de l'événement et bénéficiera, dans les mois qui suivent, d'un accompagnement en ingénierie et d'un appui en valorisation par le biais de supports de communication. Les deux candidats suivants bénéficieront d'un accompagnement dédié.

Dépôt Huissier

Le règlement est déposé auprès des Huissiers de justice Associés de la SELARL VELEV BOULANGER, 4 rue des Carmes à Nancy.



Renseignements

Eric MARION - TERRES DE LORRAINE
emarion@departement54.fr – 03 83 62 02 06

Christine MELLE - LUNEVILLOIS
cmelle@departement54.fr – 03 55 66 81 12

Isabelle MARCHAL - VAL DE LORRAINE
imarchal@departement54.fr – 03 54 50 76 14

Olivier POTIER - LONGWY
opotier@departement54.fr - 03 82 39 59 22

Anne-Sophie MEYER - GRAND NANCY
asmeyer@departement54.fr - 03 83 53 53 85

Sébastien LAVAUX - BRIEY
slavaux@departement54.fr – 03 57 49 81 25

Catherine MENGEL - COORDINATION
cmengel@departement54.fr - 03 83 94 55 80